

## FICHE TECHNIQUE

**Code article : H1940000**

**SAVON MAINS PATE BLANCHE 1L MICROBILLE SALISSURES TENACES**

**CODE DOUANIER 34013000**

Pâte de lavage concentrée des mains pour  
Graisse, huile, lubrifiants, hydrocarbures,  
bitume, noir de charbon, rouille, graphite



### AVANTAGES ET DOMAINES D'UTILISATION

- Sans solvant
- Microbilles minérales
- Texture crémeuse
- Enrichi avec émoullients
- Pouvoir nettoyant élevé
- Excellente compatibilité cutanée
- N'obstrue pas le tuyau d'écoulement

### CARACTÉRISTIQUES

- **Aspect** : Pâte crémeuse
- **pH pur** : 9.7
- **Couleur** : Blanc
- **Composition** : O Aqua (water), calcium carbonate, stearic acid, sodium carbonate, sodium tallowate, sodium dodecylbenzenesulfonate, glycerin, palmitic acid, cellulosa, sodium hydroxide, methylchloroisothiazolinone, methylisothiazolinone, parfum (fragrance), CI 77891
- **Parfum** : Lavande

**CONDITIONNEMENT** : Carton de 12, Palette de 432

***Nous recommandons à nos clients de s'assurer que le produit est bien adapté à son utilisation.***

Les agences commerciales de CRISTAL HYGIENE sont à votre disposition pour toute information complémentaire.

<http://www.cristaldistribution.com/>

## CONSEILS D'UTILISATION ET D'ENTRETIEN

### UTILISATION :

Peut-être utilisé pour le lavage des mains pour des salissures de Graisse, huile, lubrifiants, hydrocarbures, bitume, noir de charbon, rouille, graphite

### MODE D'EMPLOI :

Prélevez une dose de produit sur mains sèches et frottez jusqu'à l'émulsion de la salissure. Puis rincez soigneusement

### PRECAUTIONS D'EMPLOI :

Pas de contact avec les yeux ni d'ingestion

Si contact avec les yeux : laver immédiatement avec de l'eau du robinet. Consulter un médecin si l'irritation persiste.

Ingestion : rincer la bouche avec de l'eau et communiquer avec le centre antipoison le plus proche

### STOCKAGE :

Conserver dans des locaux frais, secs et bien aérés, à une température comprise entre 10° et 35°C. Ne pas exposer aux sources de chaleur, ni aux rayons directs du soleil

### LEGISLATION :

Produit sujet au **Règlement (CE) n. 1223/2009** du Parlement Européen et du Conseil du 30 novembre 2009, sur les produits cosmétiques.

Produit **pas** sujet au Règlement (CE) n. 1272/2008 (CLP) du Parlement Européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) n. 1907/2006 (REACH) comme indiqué à l'art. 1 alinéa 5 lettre C.

Mis à jour le 30 octobre 2022

***Nous recommandons à nos clients de s'assurer que le produit est bien adapté à son utilisation.***

Les agences commerciales de CRISTAL HYGIENE sont à votre disposition pour toute information complémentaire.

<http://www.cristaldistribution.com/>